

*Initiatives ministérielles***QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**M. Albert Cooper** (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question n° 206 pouvait être transformée en ordre de dépôt, le document serait déposé immédiatement.

**Le président suppléant (M. Paproski)**: Plaît-il à la Chambre que la question n° 206 soit transformée en ordre de dépôt de document?

**Des voix**: D'accord.

[Texte]

**LES HONORAIRES VERSÉS PAR LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**

Question n° 206—**M. Saint-Julien**:

Au cours de l'exercice a) 1979-1980, b) 1980-1981, c) 1981-1982, d) 1982-1983, e) 1983-1984, des honoraires ont-ils été versés à des notaires et autres représentants juridiques de la Banque fédérale de développement et, dans l'affirmative, (i) quels sont les noms des bénéficiaires de ces honoraires (ii) à quelle date ont-ils été nommés représentants juridiques, (iii) quels honoraires ont-ils touchés?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

**M. Cooper**: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. Paproski)**: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix**: D'accord.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LES CRÉDITS****JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Manley:

Que la Chambre est d'avis de condamner le gouvernement pour n'avoir pas appuyé le Conseil national de recherches dans sa vocation de principal institut de recherche au Canada et pour n'avoir pas encouragé au pays la recherche fondamentale en sciences.

**Le président suppléant (M. Paproski)**: Il reste six minutes à la députée pour terminer son discours qui sera suivi d'une période de 10 minutes pour les questions et les commentaires.

[Français]

**Mme Suzanne Duplessis** (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie): Monsieur le Président, alors je poursuis. Ainsi, le CNRC a notablement augmenté ses recettes, qui sont passées de 12,5 millions de dollars en 1984-1985 à 22,1 millions en 1989-1990.

Cette croissance dans les recettes reflète la perception de plus en plus répandue de l'utilité des services du CNRC, de la valeur des activités du CNRC pour les Canadiens, et elle permet de garantir que les programmes du CNRC sont pertinents par rapport aux besoins de ses clients.

Il me semble de plus en plus avantageux de choisir un mode de fonctionnement pour les laboratoires du CNRC qui s'inscrit dans le cadre de consortia de recherche et d'autres activités de recherche impliquant plusieurs partenaires.

La participation à plusieurs collaborations conformes aux stipulations de la politique fédérale des centres de technologie a permis au CNRC de mieux se faire apprécier et de recevoir des primes importantes.

Le CNRC a également conclu un certain nombre d'ententes scientifiques et technologiques avec des partenaires des universités, du gouvernement et de l'industrie. Il a notamment signé 40 protocoles d'entente avec d'autres ministères et agences du gouvernement, des associations industrielles et des organismes de recherche canadiens et étrangers, depuis 1985.

En outre, le Conseil national de recherches compte s'associer à titre de partenaire au sein de 10 des 14 réseaux de centres d'excellence financés par notre gouvernement, comme je l'avais mentionné précédemment.

Monsieur le Président, alors que nous entrons dans la décennie des années 1990, l'industrie canadienne doit faire face au besoin pressant de contribuer aux plus récents développements technologiques et de les incorporer dans ses produits, si elle veut demeurer concurrentielle par rapport à des concurrents dynamiques sur les marchés internationaux. Nous devons agir maintenant. Si nous hésitons à le faire et si nous nous laissons dépasser par nos concurrents, nous pouvons dire adieu à notre niveau de vie très confortable.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à déployer toutes les ressources dont il dispose pour appuyer cette priorité nationale, et le CNRC est l'une des ressources les plus puissantes et efficaces auxquelles il peut avoir recours. La clé du succès est cependant le raffinement des priorités du Conseil national de recherches.

Le CNRC doit jouer un rôle critique que peu d'autres institutions canadiennes sont en mesure d'exercer. Il doit servir de catalyseur pour favoriser le développement de collaborations fructueuses entre tous les intervenants en recherche et développement au Canada, les provinces,